

**Interlocuteur interne :** Marie Coutanceau Valeurs & Compétences

**Interlocuteurs externes**

Nom	Rôles et Missions	Prise de contact
<b>Benoit Perreau</b>	Conférencier Formateur Spécialisé Handicap	Profil LinkedIn : <a href="https://www.linkedin.com/in/bperreaureferenthandicap">linkedin.com/in/bperreaureferenthandicap</a>
<b>AGEFIPH</b>	<p>Au service des personnes handicapées et des entreprises privées, la mission de l'Agefiph est de favoriser l'insertion, le maintien et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. informer, conseiller et accompagner les entreprises</li></ol> <p>Informations sur obligations, conseils sur les actions à mettre en œuvre pour développer l'emploi de personnes handicapées et les accompagnent pour élaborer, avec elles, des actions de sensibilisation, établir et mettre en œuvre des plans d'action en lien avec les bons interlocuteurs.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>2. Faciliter le développement de coopérations</li></ol> <p>Le réseau des référents handicap (RRH), créé et animé par l'Agefiph sur l'ensemble du territoire, permet aux entreprises de se rencontrer, de partager informations et expériences et de favoriser la mise en œuvre de projets communs au sein d'ateliers et de groupes de travail.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>3. Mettre à disposition des aides financières et des services.</li></ol> <p>Afin d'aider les entreprises à recruter, à maintenir dans l'emploi et à faire évoluer leurs salariés handicapés, l'Agefiph met à leur disposition des aides financières et des services destinés notamment à compenser le handicap au poste de travail ou à prendre en charge les surcoûts générés par les conséquences du handicap du salarié.</p>	Délégation régionale Pays de la Loire 34 quai Magellan 44032 Nantes France <a href="mailto:pays-loire@agefiph.asso.fr">pays-loire@agefiph.asso.fr</a> 0800 11 10 09 RDV tél AGEFIPH - Damien Gougeon 06 22 01 50 75 - démarche accessibilité handicapés
<b>Fiphfp</b>	Il vise à permettre à tout agent en situation de handicap de vivre, notamment grâce à l'emploi, sa pleine citoyenneté. Il accompagne les employeurs publics et relève au quotidien le défi de l'égalité dans les domaines de l'emploi et de l'accessibilité. Le financement des aides à la formation porte sur les frais pédagogiques, sur une partie de la masse salariale de l'agent et sur les frais afférents à la formation.	La Roche-sur-Yon Agglomération, Ville et Centre communal d'action sociale de La Roche-sur-Yon Sous convention VILLE, CCAS ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

		Cécile PORCHER
<b>CAP EMPLOI</b>	<p>Cap emploi déploie une offre de service unique pour les personnes en situation de handicap et les employeurs.</p> <p>Expertise emploi/handicap au service du recrutement, du maintien dans l'emploi, de la reconversion professionnelle, de la transition et de l'évolution professionnelle.</p> <p>mission : aider et accompagner dans les étapes clés du parcours professionnels.</p>	<p>20 Imp. Newton, 85000 La Roche-sur-Yon</p> <p>02 51 37 65 18</p>
<b>MDPH</b>	<p>Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes handicapées et leurs proches, leur attribuent des droits. Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.</p>	<p>185 boulevard Leclerc, 85000 La Roche-sur-Yon</p> <p>0 800 85 85 01</p> <p>mdph@vendee.fr</p> <p>Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30</p>
<b>Ressources Handicap formation (RHF)</b>	<p>Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations de «droit commun» en prenant mieux en compte le handicap. Ce nouveau service propose un appui pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-construire des solutions d'aménagement des parcours de formation</li> <li>Appui au diagnostic des besoins, recherche de solutions de compensation, sécurisation de l'ensemble du parcours de formation... par la mobilisation et la mise en lien d'expertises croisées (personne en situation de handicap, organisme de formation, référent de parcours, spécialiste du handicap, employeur...).</li> <li>• Accompagner les acteurs de la formation à mieux répondre à leurs obligations en Termes d'accessibilité et de compensation du handicap</li> </ul> <p>Capitalisation des pratiques, des ressources existantes sur les territoires, animation, sensibilisation, professionnalisation, mobilisation des partenaires financeurs et des opérateurs de formation.</p>	
<b>POLE EMPLOI</b>	<p>Chaque agence locale dispose d'un conseiller à l'emploi spécialisé pour les personnes en situation de handicap</p>	
<b>MISSION LOCALE</b>	<p>Elles aident les jeunes en situation de handicap, de 16 à 25 ans inclus, à définir leur projet professionnel et les accompagne vers l'emploi.</p>	

<p><b>Les Etablissements et services d'aide par le travail (Esat)</b></p>	<p>Autrefois appelé Centre d'aide par le travail, l'Esat est un établissement médico-social. C'est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans des relèvent du secteur protégé conditions de travail aménagées. Cette structure accueille des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée à leurs besoins.</p>	
<p><b>Les Entreprises adaptées (EA) qui relèvent du secteur adapté.</b></p>	<p>L'EA, appelée « atelier protégé » jusqu'en 2005, appartient au secteur marchand. La spécificité de l'entreprise adaptée est d'employer au moins 80 % de travailleurs handicapés. Certaines d'entre elles – les Centres de distribution de travail à domicile (CDTD) – sont spécialisées dans l'emploi des personnes qui ne sont pas en mesure de se déplacer. L'entreprise adaptée permet à un travailleur handicapé d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à ses capacités. Le travailleur handicapé a le statut de salarié et est soumis aux mêmes règles que les autres salariés.</p>	
<p><b>Réseau OETH</b></p>	<p>L'OETH se tient à vos côtés et à votre disposition pour accompagner votre établissement en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recrutement de travailleurs handicapés</li> <li>• maintien dans l'emploi ou reconversion professionnelle de vos salariés en situation de handicap</li> <li>• prévention du handicap</li> <li>• anticipation de l'inaptitude et des situations à risque</li> <li>• formation de vos services Ressources humaines à la prise en compte du handicap au sein de vos équipes de travail</li> <li>• sensibilisation au handicap de vos salariés, instances représentatives du personnel, partenaires</li> <li>• développement des achats au Secteur Protégé et Adapté</li> <li>• mise en œuvre d'une politique handicap</li> </ul>	
<p>LADAPT</p>	<p>Est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle accompagne la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne pour que nous puissions « Vivre ensemble, égaux et différents » (projet associatif 2016- 2022). Avec 110 établissements et services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin, LADAPT accompagne en France chaque année plus de 19 000 personnes (chiffres 2018). LADAPT organise depuis 1997 la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, qui connaît un succès grandissant chaque année, et a évolué en 2015 en Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées</p>	
<p>SAMETH</p>	<p>Sont des services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Ils sont financés par le FIPHFP pour la fonction publique et par l'Agefiph pour le secteur privé. Ces services permettent donc d'obtenir des aides de l'Agefiph pour le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés du secteur privé afin d'éviter le licenciement d'un salarié devenu inapte à son poste. Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salarié reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes.</li> <li>• Tout bénéficiaire d'une rente accident du travail ou maladie professionnelle supérieure à 10 % , dans ces cas-là,</li> </ul>	

	il n'est pas nécessaire de faire une demande de reconnaissance de travailleur handicapé.	
CCI	Sont, en France comme dans d'autres pays, des organismes chargés de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services d'une zone géographique et de leur apporter certains services. Les CCI sont un des trois types de chambre consulaire avec les chambres d'agriculture et les chambres de métiers et de l'artisanat. Ce sont des établissements publics, dénommés par le législateur « établissements publics économiques », qui peuvent, en outre, gérer des équipements au profit de ces entreprises.	
SESSAD	Sont des structures du secteur médico-éducatif. Les SESSAD expriment donc une volonté de maintenir les enfants ou adolescents handicapés dans leur milieu, chaque fois que cela est possible. Ils interviennent auprès d'enfants et de jeunes en intégration individuelle ou en intégration collective.	
Ad'AP	L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux... L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé	